



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

### *Membres absents :*

Mme Fadoua LALOUCHE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Michel ROTGER	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

## **OBJET : ENVIRONNEMENT**

### **Collecte et traitement - Fixation des tarifs 2009 des collectivités clientes**

Les dépenses de collecte des déchets ménagers, ainsi que les charges de traitement à l'usine d'incinération doivent être réparties entre les différents utilisateurs des services.

Il convient donc de déterminer les contributions des collectivités clientes pour l'année 2009.

**Collecte :**

Seule la Communauté de Communes Fôrets Lavière et Suzon bénéficie de la prestation de collecte .  
Au titre de 2009, le tonnage prévisionnel à collecter est estimé à 1081 tonnes.  
Soit une contribution financière annuelle de 47 875 €. due au titre du service de collecte.

**Traitement :**

Cinq collectivités bénéficient de la prestation de traitement à savoir :

- Communauté de communes Fôrets Lavières et Suzon
- Communauté de communes du Val de Norge
- SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
- Communauté de communes de Nuits Saint Georges
- Rives de Saône Communauté de communes Saint Jean de Losne Seurre

Au titre de 2009 , le tonnage prévisionnel traité à l'UIOM est estimé à 15 031 tonnes.

La contribution financière pour l'année 2009 est fixée à 59, 40 € la tonne incinérée.

Par ailleurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, conformément à la Loi de Finances n° 2008-1425 du 27/12/08, il est fait application d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes ( TGAP) de 2 € par tonne incinérée. A titre indicatif, la participation prévisionnelle due par chaque collectivité cliente est détaillée dans le tableau ci-joint en annexe.

Après avis favorable de la Commission Environnement,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

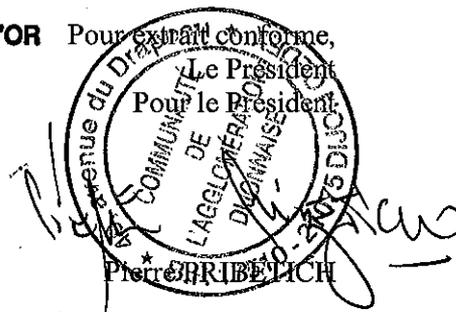
**-de fixer** le montant des contributions financières 2009 que les collectivités clientes devront verser par acomptes mensuels à la Communauté de l'agglomération au titre de la collecte et du traitement des déchets, soit :

- une contribution financière annuelle de 47 875 €. pour la Communauté de communes Fôrets Lavières et Suzon due au titre du service de collecte, à encaisser par acomptes mensuels à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques,(de janvier à novembre 3990 €/ mois et 3985 € en décembre )
- une contribution de 59, 40 € la tonne incinérée due au titre du service de traitement, majorée d'une Taxe Générale sur le Activité Polluantes de 2 € la tonne ( conformément à la Loi de Finances n° 2008-1425 du 27/12/08 )pour les tonnages incinérés provenant des collectivités clientes suivantes :
  - Communauté de communes Fôrets Lavières et Suzon
  - Communauté de communes du Val de Norge
  - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
  - Communauté de communes de Nuits Saint Georges
  - Rives de Saône Communauté de communes Saint Jean de Losne Seurre

Ces contributions seront à encaisser mensuellement, selon les tonnages traités, à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR** Pour extrait conforme,  
Déposé le :

**27 MARS 2009**



Convocation envoyée le 19 mars 2009  
Publié le 27 mars 2009  
Déposé en Préfecture le

# REPARTITION DES CHARGES COLLECTE ET TRAITEMENT POUR LES COLLECTIVITES CLIENTES

## ESTIMATIF 2009

	COLLECTE 2009		TRAITEMENT 2009				TOTAL
	TONNAGE COLLECTE	COÛT COLLECTE	TONNAGE INCINERE	COÛT TRAITEMENT	TGAP	TOTAL TRAITEMENT Y compris TGAP	2009
Darois	166,00	7 523,00	166,00	9 860,40	332,00	10 192,40	17715,4
Étaules	80,00	5 734,00	80,00	4 752,00	160,00	4 912,00	10646
Prenois	166,00	7 998,00	166,00	9 860,40	332,00	10 192,40	18190,4
Messigny et Vantoux	669,00	26 620,00	669,00	39 738,60	1 338,00	41 076,60	67696,6
<b>Total CC Forêts Lavière et Suzon</b>	<b>1 081,00</b>	<b>47 875,00</b>	<b>1 081,00</b>	<b>64 211,40</b>	<b>2 162,00</b>	<b>66 373,40</b>	<b>114248,4</b>
CC Val de Norges			1 664,00	98 841,60	3 328,00	102 169,60	102169,6
SMICTOM Plaine Dijonnaise			6 385,00	379 269,00	12 770,00	392 039,00	392039
CC Nuits St Georges			3 747,00	222 571,80	7 494,00	230 065,80	230065,8
Rives de Saône CC Val de Saône, St Jean Seurre			2 154,00	127 947,60	4 308,00	132 255,60	132255,6
<b>TOTAL CONVENTIONS</b>	<b>1 081,00</b>	<b>47 875,00</b>	<b>15 031,00</b>	<b>892 841,40</b>	<b>30 062,00</b>	<b>922 903,40</b>	<b>970778,4</b>